

2A

**Société à responsabilité limitée  
au capital de 208 400 euros  
Siège social : 43 CHEMIN DU GRAND QUIST  
34300 AGDE**

**812 835 122 RCS BEZIERS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 JUIN 2025**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice  
clos le 31 décembre 2024**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à - 49 825,87 euros en totalité au compte "autres réserves".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Certifié conforme  
La Gérance**





2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2A

Néant  \*

A- RESULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le				
					3	1	1	2	
					2	0	2	4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209				210	
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215				214	
				217				218	
		services *						7 383	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production immobilisée*							224	
Subventions d'exploitation reçues							226		
Autres produits							230		
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>								232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes* (dont crédit-bail : - mobilier ; - immobilier ; )							242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE)*			243				244	
	Rémunérations du personnel*							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			255				254	
	Dotations aux provisions							256	
Autres charges	}	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>								264	
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>								270	
<b>Produits financiers (III)</b>		280		18 089				280	
<b>Charges financières (V)</b>								294	
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>								290	
<b>Charges exceptionnelles (VI)</b>	}	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 septies D)		348					
<b>Impôt sur les bénéfices* (VII)</b>								306	
<b>2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)</b>								310	
<b>B- RESULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312				314	
Reintégrations	Remunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des époux et associés	247			330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	}	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	<b>Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>								997
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFI - TE (44 octies A)	987			342	
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44 sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à dynamiser (44 quinquies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346				350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648						
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641						
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649						
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				360	
	Déficits antérieurs reportables *								
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		372	

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD